

CONTEXTE

La politique culturelle de l'université de Poitiers s'inscrit dans le cadre de la convention cadre « Campus, territoires de culture » signée le 26 juin 2024 entre le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la conférence des présidents d'université. Si les objectifs des précédents accords sont toujours d'actualité :

- faire vivre l'art et la culture à l'Université ;
- favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, aux œuvres et aux pratiques culturelles ;
- poursuivre à l'université l'ambitieux projet d'une éducation artistique et culturelle commencée dès l'école.

D'autres ont émergé avec la montée en puissance et l'autonomie des pôles universitaires, et les évolutions des politiques de décentralisation :

- développer les coopérations et les partenariats ;
- favoriser l'accès et la participation de tous à la vie culturelle et artistique ;
- affirmer le rôle d'acteur culturel des campus.

Toutes les dimensions de l'art et de la culture (spectacle vivant, musée, culture scientifique, musique, cinéma, lecture...) sont incluses et les projets mis en place peuvent prendre la forme d'actions de développement des pratiques artistiques, de création artistique et de diffusion culturelle. La médiation culturelle, inscrite de concert avec la programmation, est pensée comme une mission fondamentale, et de nombreuses actions sont également développées en lien avec la pédagogie et l'insertion professionnelle.

C'est dans ce contexte que le service culture artistique de l'Université de Poitiers accueille depuis 2016 des résidences d'artistes.

Pour l'année universitaire 2026-27 une résidence d'artiste est proposée pour une autrice ou un auteur de bande dessinée.

Objectifs artistiques :

- Soutenir le travail artistique d'un.e auteur.rice
- Faire découvrir l'univers artistique de l'auteur.rice
- Passer commande d'une proposition artistique
- Promouvoir cette proposition artistique

Objectifs culturels :

- Développer un projet d'actions autour de la littérature et de la bande dessinée
- Favoriser la rencontre entre la communauté universitaire, scientifique et l'œuvre de l'artiste
- Sensibiliser de nouveaux publics à la bande dessinée
- Permettre aux étudiants de faire l'expérience de l'univers d'un artiste
- Apporter une meilleure compréhension d'une œuvre et du processus de création
- Développer des relations entre mondes professionnels, de la recherche et de l'enseignement

Cette résidence permet en outre de favoriser la professionnalisation de jeunes artistes.

TYPE DE RESIDENCE

Conçue comme un projet artistique et culturel, la résidence est assortie d'**actions de médiation et pédagogiques** à hauteur de 20 à 30% de la durée de la résidence.

Ces actions, proposées en concertation avec l'artiste retenu.e, pourront concerner toute la communauté universitaire (étudiant.e.s de différentes composantes de l'Université, comme enseignant.e.s chercheur.euse.s et personnels administratifs). Elles pourront prendre différentes formes : atelier de pratique, rencontre professionnelle et tous publics, intervention dans un cours, conférence ou table ronde, café BD... Des partenariats peuvent être établis avec des événements portés par, ou en partenariat avec, l'Université de Poitiers.

La durée totale de la résidence est de 5 mois répartis sur les 2 années civiles 2026 et 2027 : 3 mois entre septembre et décembre 2026 et 2 mois entre janvier et mars 2027.

THEMATIQUE -> Emotion(s)

L'émotion se définit souvent comme un trouble subit, une agitation passagère, causée par un sentiment de peur, de surprise, de joie. Une réaction affective transitoire provoquée par une stimulation de l'environnement.

Joie, peur, dégoût, colère, tristesse, surprise... les émotions de base se multiplient à l'envi (honte, culpabilité, intérêt, mépris...) et varient en intensité (exemples : sérénité / joie / extase ou encore contrariété / colère / rage).

À la différence des sentiments, les émotions, positives ou négatives, sont passagères. Pourtant elles se succèdent sans cesse et influencent au quotidien notre attention, notre mémorisation, nos motivations, nos réussites... et contrairement à ce que l'on pourrait penser, elles n'y jouent pas forcément un rôle secondaire.

À l'université, les émotions, individuelles ou collectives, personnelles ou professionnelles, impactent aussi bien les étudiant-es dans leurs apprentissages, leur parcours de formation ou leur expérience étudiante, que les enseignant-es, dans le processus de transmission, dans lequel la relation sachant-e / apprenant-e joue un rôle primordial (établir une confiance réciproque, valoriser la parole...) ou encore les personnels administratifs qui accompagnent au quotidien les parcours et expériences des étudiant-es ou des collègues, et les chercheur-euses tout au long de leur processus de recherche.

Comment l'université peut-elle prendre en compte les émotions de ses étudiant-es pour améliorer leur bien-être et favoriser leur réussite ? La formation universitaire intègre-t-elle la dimension émotionnelle dans ses pratiques pédagogiques et institutionnelles au profit de l'amélioration de la relation enseignant-e / étudiant-e et *in fine* de la réussite étudiante et du bien-être du corps enseignant ? Comment les mesures en faveur de la qualité de vie au travail des personnels administratifs intègrent-elles les émotions ? La qualité et la productivité de la recherche universitaire peuvent-elles être renforcées en développant la créativité des chercheur-euses et la collaboration interdisciplinaire, sources de nouvelles émotions ?

Objectif -> Créer une proposition artistique originale sur la thématique « Emotion(s) ».

L'objectif de l'artiste retenu.e sera d'explorer le concept d'émotion dans le contexte de l'université de Poitiers. Il ou elle devra s'appuyer, en fonction de ses centres d'intérêts et envies, sur des témoignages, sur les recherches et formations, sur les différents services et activités para-universitaires qui y sont proposées, et laissera libre cours à son imagination pour réaliser un **travail documentaire ou de fiction**.

Il ou elle devra **créer une œuvre originale**, utilisant la forme de récit et l'esthétique qui lui paraissent les plus pertinentes et lui conviennent le mieux (roman graphique, manga, comics, franco-belge, texte illustré...).

La forme finale de l'œuvre réalisée sera définie entre l'Université et l'artiste.

L'ARTISTE

Nous recherchons un.e artiste de bande dessinée (scénariste et dessinateur.rice) francophone.

Pour être retenu.e l'artiste devra montrer un véritable **intérêt pour la thématique** et pour le milieu universitaire au sens large.

Il ou elle devra également faire preuve d'autonomie, de curiosité, et avoir déjà réalisé, ou prouver sa capacité à réaliser, un **travail de création documentaire ou de fiction**.

Priorité sera donnée à une jeune autrice ou un jeune auteur. Sera considéré.e comme tel-le un.e artiste qui n'a pas publié plus d'un à deux ouvrages sous son nom chez des éditeurs nationaux ; un artiste en développement dont la résidence peut être un plus dans sa construction artistique et sa professionnalisation.

L'artiste devra enfin **résider en Région Nouvelle Aquitaine**. Exception pourra être faite si l'artiste travaille régulièrement avec un ou plusieurs éditeurs régionaux.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE

- Accueillir l'artiste : mise à disposition d'un logement à titre gratuit, prise en charge de certains repas (préparation de la résidence, événements particuliers...), prise en charge de frais de déplacements (un aller-retour domicile / lieu de résidence pour 2026 et un pour 2027, déplacements si nécessaires sur les sites de Niort, Angoulême et Châtellerauld), favoriser son immersion au sein de la communauté universitaire ;
- Accompanyer l'artiste lors des actions de médiation ;
- Assister l'artiste dans la mesure du possible et dans le cadre strict de la résidence ;
- Rémunérer l'artiste en droits d'auteur (environ 2000 euros bruts par mois) ;
- Prise en charge d'éventuels achats de matériel pour les besoins du travail de création ou d'actions de médiation ;
- Prise en charge du coût de réalisation de la proposition artistique ;
- Promouvoir la résidence et les actions de médiation en accord avec l'artiste.

ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE

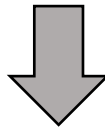
- S'engager exclusivement dans la résidence sans réaliser d'autres travaux pendant la période ;
- Réaliser une proposition artistique originale conçue spécifiquement pendant la résidence ;
- S'impliquer dans une démarche d'éducation artistique et d'échanges avec les publics (actions de médiation et pédagogiques) ;
- Recevoir le public dans son espace de création si le lieu le permet ;
- Résider essentiellement (cinq jours sur sept) dans le lieu mis à sa disposition et prendre en charge ses frais de repas quotidiens et ses déplacements personnels ;
- Effectuer par ses propres moyens ses déclarations auprès de l'URSSAF ;
- Promouvoir la résidence et les actions de médiation en accord avec l'Université.

NB : la proposition artistique réalisée appartiendra, après cession de droits intellectuels (contrat de cession de droit de reproduction et de représentation), à l'Université qui en disposera à sa guise pour ses actions. Elle pourra la diffuser comme bon lui semble, en direction de différents publics, à l'exception de toute exploitation commerciale.

Dans le cas de publication, l'artiste en conservera un certain nombre d'exemplaires qu'il pourra utiliser comme bon lui semble. Il pourra utiliser librement l'ensemble de ses créations réalisées durant la résidence à la condition de mentionner l'apport, le soutien et l'accompagnement mis en œuvre par l'Université de Poitiers et préciser le cadre dans lequel ses créations ont été produites.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une biographie retraçant le parcours de l'artiste ;
- Un dossier / book présentant les réalisations déjà effectuées, les publications individuelles et collectives, les expériences en termes d'actions de médiation... et plus largement tous les éléments permettant d'apprécier son travail ;
- Une note d'intention sur le projet de résidence en lien avec la thématique ;
- Une photo de l'artiste (portrait) au format jpeg, en bonne définition et libre de droit, destinée à la communication de la résidence au cas où la candidature est retenue.
- Eventuellement un CV indiquant les diplômes, publications, expositions, bourses... ;



1 document pdf complet

+

1 fichier séparé pour la photo

**A envoyer à
action.culturelle@univ-poitiers.fr**

Date limite des candidatures : lundi 30 mars 2025 midi

La sélection sera faite par un jury composé essentiellement de personnels de l'Université de Poitiers (service culture artistique, enseignant.e spécialisé.e BD, étudiant.e du Master BD, réseau régional de recherche en bande dessinée...)

CONTACTS

Lionel Poutaraud 05 49 45 47 83

Université de Poitiers - Service culture artistique / Maison des étudiants

Bât A6 - 1, rue Neuma Fachine Borges

TSA 31104

86073 Poitiers Cedex 9